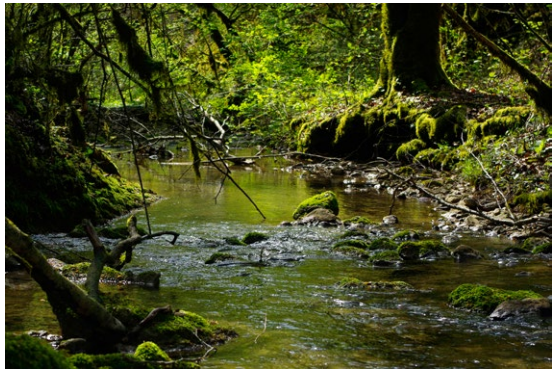

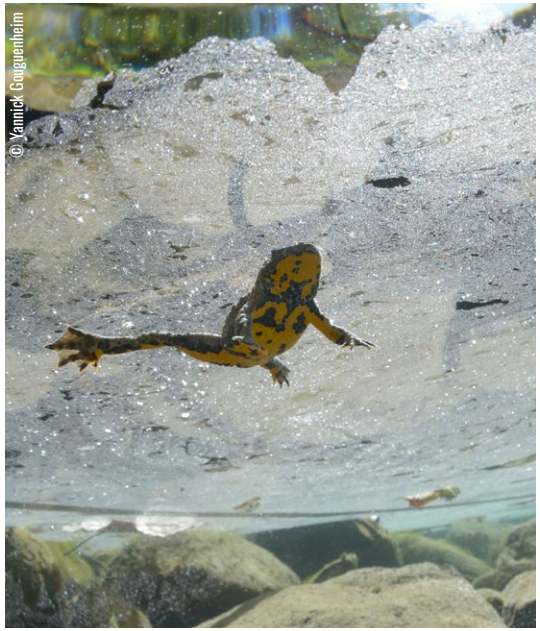
© Yannick Gouguenheim

© Philippe Boisson

LE FONDS POUR LA CONSERVATION DES RIVIÈRES SAUVAGES

PROTÉGER LES « RIVIÈRES-JOYAUX » DE NOTRE PAYS

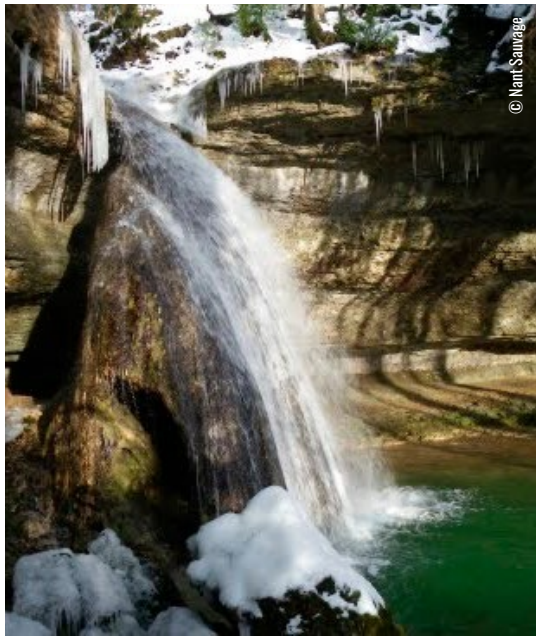
© Nant Sauvage

© Rémy Masson

© Samuel Joulon

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, créé en 2010, est un outil innovant unique en Europe. Son but est de récolter des fonds et de trouver des financements au service du programme de protection des dernières rivières sauvages en France et en Europe. Il remplit cette mission en coordination avec :

- Un label « Site Rivières Sauvages », véritable outil de gestion et de protection
- Un réseau de sites naturels et d'acteurs publics et privés qui relie ces territoires d'exception, depuis 2016.

Qu'est-ce qu'une rivière sauvage ? Les rivières sauvages représentent moins de 1 % des cours d'eau de notre pays, ce sont ces milieux rares qui sont encore proches de leur état naturel, c'est-à-dire non dégradés. On s'inscrit alors dans une démarche de préservation et non plus de restauration.

Et comme le préconisait déjà l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature dans les années 60 : **« En matière d'environnement, il n'est pas durable de restaurer, il faut conserver/préserver les écosystèmes dans leur état naturel »**.

UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Institué par la loi de modernisation de l'économie (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009), le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui réalise des missions et soutient des actions d'intérêt général.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages a comme principal objectif de développer les soutiens venant d'acteurs privés, en améliorant les capacités de collecte de fonds privés, afin de financer les actions du programme - reconnu d'intérêt général depuis 2014 - par certaines institutions publiques, ainsi que le développement du réseau des « Sites rivières sauvages » labellisé en France et en Europe, ou toute activité d'intérêt général en vue d'une protection renforcée des rivières présentant un très bon fonctionnement écologique, et de communiquer auprès d'un large public sur ce programme.

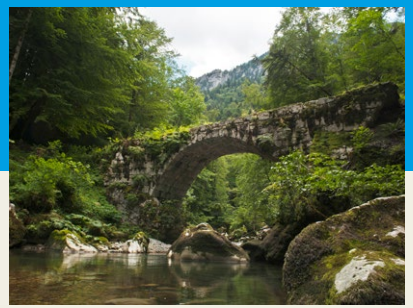
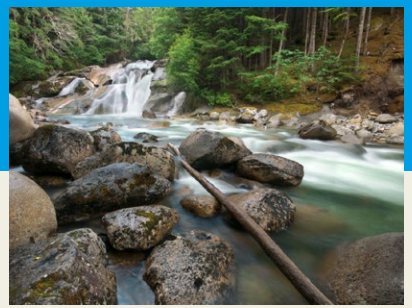
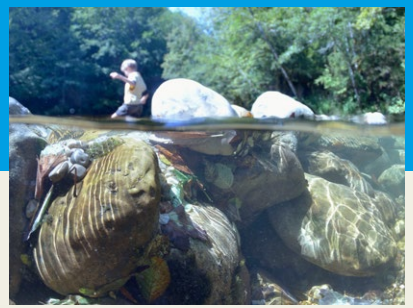

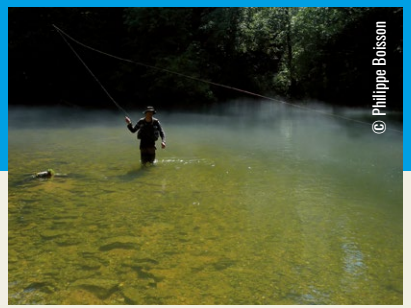
© Philippe Boisson

UNE STRUCTURE EFFICACE, AU FONCTIONNEMENT ACCESSIBLE

Le fonds de dotation fonctionne d'une façon souple, pragmatique, basée sur l'innovation et l'inventivité, qui laisse le maximum de place, à la liberté, à la créativité et la confiance entre acteurs.
Le fonds de dotation est naturellement en lien avec les diverses institutions chargées de la gestion du capital rivières : Office Français pour la Biodiversité, Agences de l'Eau, structures associatives de la pêche locales et départementales, syndicats de bassin versant, Parcs Naturels régionaux, Parc Nationaux, établissements publics territoriaux de bassin, universités, École Centrale de Paris, mais également avec les entreprises privées qui souhaitent participer à la protection des rivières sauvages.
Il est administré par un conseil d'administration composé des 9 membres fondateurs, dont son président Martin Arnould, et reste ouvert. Un comité scientifique apporte son soutien aux comités techniques qui travaillent sur les bassins versants pilotes et conseille le Conseil d'administration dans ces décisions. Des commissions techniques, véritables lieux d'échanges et de propositions organisent et orientent les actions du programme.

DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages accompagne à ce jour les actions concrètes sur 25 rivières labellisées « Site rivières sauvages », et le label commence à s'exporter en Europe. Le label a un double objectif : il expose au corps social la richesse et les services que nous rendent ces écosystèmes qui présentent un excellent fonctionnement écologique et il honore l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine, d'un territoire, d'un pays qui a pensé qu'il était indispensable de générer de la valeur autour de ces joyaux, en ces temps de prise de conscience accélérée des menaces qui pèsent sur cette biodiversité.
Le dossier de candidature au label comporte d'une part une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du label et d'autre part, un programme d'actions ambitieux sur cinq ans renouvelables et géré (en étroite collaboration) par les parties prenantes gestionnaires du territoire.

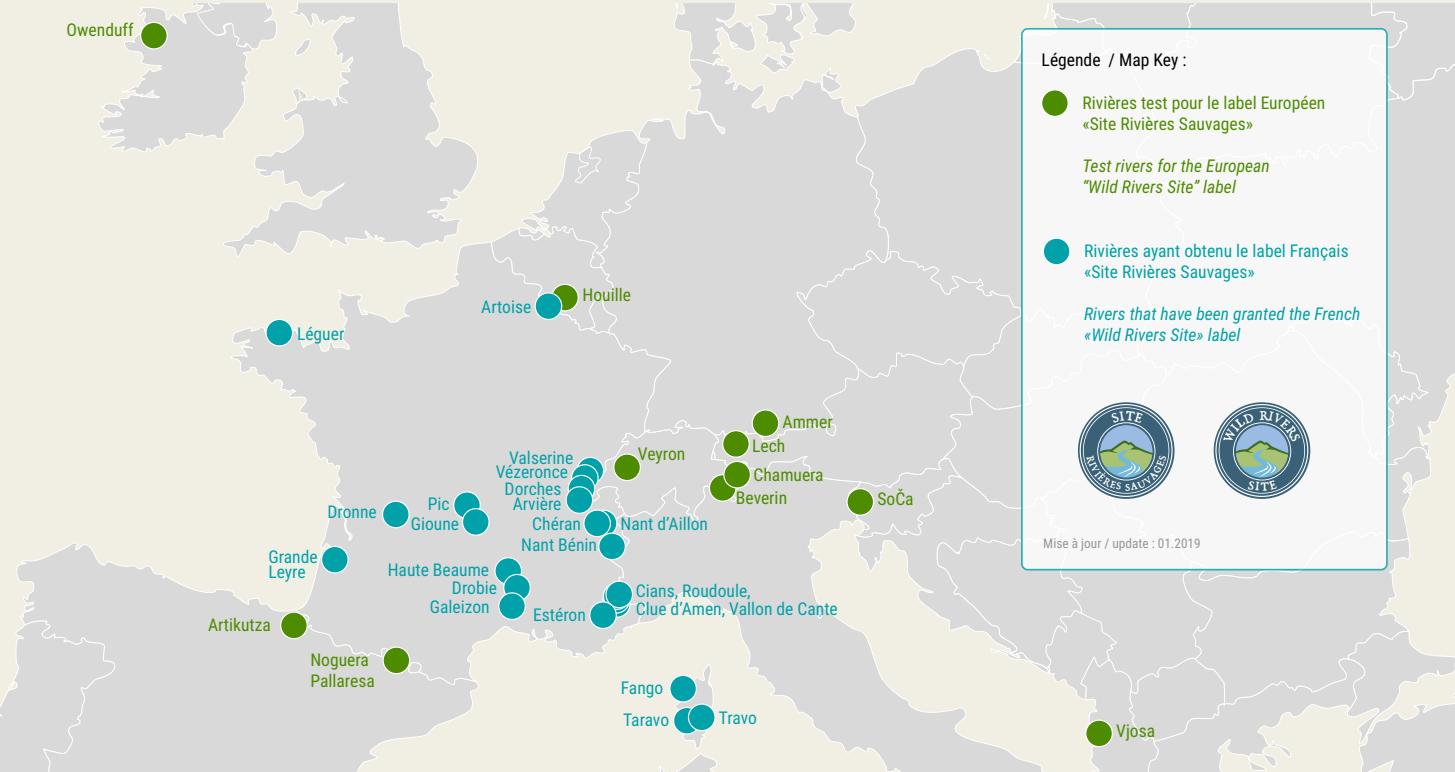

« Homme, n'oublie jamais qu'un fleuve est une vie ».

BERNARD CLAVEL

NOTRE COMMUNAUTÉ

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages s'appuie sur un large réseau d'entreprises, d'ONG et d'acteurs publics.

Le réseau des « sites rivières sauvages » met en lien les gestionnaires des programmes d'actions de préservation. Le Fonds est, via ce réseau, en lien avec des organismes comme le Conseil Départemental de la Creuse, de la Lozère et de l'Ain, le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne, la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le Parc Naturel régional de Corse, le Parc National des Cévennes, l'Office Français de la Biodiversité, le Centre National pour la Restauration des Rivières, l'Association Rivières Rhône-Alpes Auvergne et beaucoup d'autres….

Enfin, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages est soutenu par de nombreux mécènes privés, comme la fondation Nature & Découvertes, la fondation Humus pour la biodiversité, le Conservatoire National du Saumon Sauvage, un magazine de pêche sportive, et des entreprises de l'outdoor comme Field & Fish… Le Fonds est aussi bénéficiaire du « 1% for the Planet ».

Notre communauté s'agrandit de jour en jour et nous adressons aujourd'hui des informations à plus de 4000 personnes.

1% FOR THE PLANET BÉNÉFICIAIRE

Contacts Presse

Marie — Pierre MEDOUGA Responsable Communication
– Service presse national du Réseau Rivières Sauvages
06 22 78 71 38 — agencerp@orange.fr

Ann Laure GASPARDO chargée de mission stagiaire
– Cellule mécénat et développement
0782819130 — annlauregaspardo@gmail.com

Médias du Fonds pour la conservation des rivières sauvages :
https://www.rivieres-sauvages.fr
https://conservation.rivieres-sauvages.fr

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages
Mairie de Ramasse, 01250 Ramasse
conservation.rivieres-sauvages.fr | www.rivieres-sauvages.fr

Président : Martin Arnould | 06 22 93 63 07
Coordination du programme national : Denis Caudron | 06 85 31 40 06
Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse : Mélanie Taquet | 06 16 68 60 79

Rédaction : Martin Arnoud | Denis Caudron | Mélanie Taquet | Marie-Pierre Médouga
Conception graphique : Openscop | ***Édition juin 2019*** |

Rivières sauvages

ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES